

HACKAVET.

Le règlement



Règlement du premier hackathon vétérinaire et ASV organisé par Hackavet

PRÉAMBULE

Le hackathon organisé par Hackavet est un évènement inédit dans le Monde vétérinaire. Il est proposé aux étudiants vétérinaires et ASV. Durant cet hackathon, les participants devront réfléchir à une solution, répondant à une problématique prédéfinie, qui sera évaluée par un jury.

Les participants acceptent de se conformer au Règlement et aux décisions des membres du jury du hackathon, tels que définis ci-dessous. Ils acceptent également de se conformer à toutes les lois applicables.

Le hackathon se déroulera à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort, **7, avenue du Général de Gaulle, 94700 Maisons-Alfort**. Celui-ci aura lieu du 10 au 12 mars 2023.

Les informations complémentaires concernant l'évènement Hackavet seront accessibles sur le site internet **www.hackavet.com**.

Les inscriptions se feront le 2 février 2023 sur ce site même.

DÉFINITIONS

L'évènement - hackathon inédit dans le monde vétérinaire, réflexion poussée sur une solution répondant à une problématique concrète et réelle pour le métier de vétérinaire dans le monde d'aujourd'hui. Rendez-vous collaboratif mettant en avant le partage d'idées, la discussion, le savoir-être, la bienveillance entre acteurs majeurs du futur du métier. Il se déroulera du 10 mars 2023 au 12 mars 2023, à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort.

Les organisateurs - Le bureau Hackavet constitué de six membres et le staff qui les accompagnent dans l'organisation du hackathon.

Les participants - Les étudiants vétérinaires et ASV inscrits et prenant part au hackathon Hackavet.

Les Mentors - Les professionnels ayant divers domaines d'expertise profitables aux étudiants dans la création de leur solution. Ils jouent durant l'évènement le rôle de conseillers, accompagnateurs offrant leur temps et leurs compétences au service de la réflexion des participants.

Les partenaires - Toute personne physique ou morale ayant conclu un accord avec les organisateurs en vue de soutenir la réalisation de l'évènement.

Les membres du jury - Les professionnels ayant été choisis par les organisateurs comme légitimes pour évaluer et distinguer les solutions des participants, incluant l'évaluation de tous les supports publiés faisant office de preuve de la réalisation des challenges.

Règlement du premier hackathon vétérinaire et ASV organisé par Hackavet

La solution - La création originale sur laquelle travaillent les participants durant l'évènement. Celle-ci doit être le fruit d'un travail collaboratif entre les membres d'une même équipe et avec l'aide des Mentors. Les participants seront guidés par des challenges pour produire une solution innovante, utile, concrète, réalisable et répondant à une problématique actuelle du métier de vétérinaire.

1. Objet du Règlement

1.1 Le Règlement a pour objet de définir les règles et conditions de participation à l'évènement et de préciser son déroulement.

Le hackathon n'entre pas dans le champ d'application des articles L.121-1 du Code de la Consommation et suivants relatifs aux loteries et jeux de hasards étant donné que les critères qui permettront au jury d'évaluer les participants sont définis clairement et décrits plus bas.

1.2 Le participant reconnaît être informé et accepte que le hackathon proposé fasse appel à ses capacités de réflexion, de communication et de travail en équipe pour répondre à des challenges aux objectifs exigeants et ne dépendant en aucun cas du hasard ou de la chance.

2. Modalités d'inscription

Les étudiants souhaitant participer prendront connaissance de toutes informations utiles sur le site : www.hackavet.com

Les inscriptions auront lieu sur le site ci-dessus à la rubrique "Inscriptions". Chaque participant devra remplir un formulaire afin de préciser ses motivations. Ce questionnaire visera à sélectionner les participants les plus motivés et concernés par l'avenir de la profession vétérinaire, mais aussi prêts à travailler en équipe avec d'autres étudiants concernés.

Les participants du hackathon s'engagent à prendre connaissance du présent Règlement avant l'évènement.

Hackavet s'engage à proposer un évènement entièrement gratuit pour les participants. Ceci inclut :

- Une participation à hauteur de 50€ pour les transports le vendredi et le dimanche (10 et 12 mars 2023) pour les participants venant d'une autre école que l'ENVA.
- Le logement du vendredi soir au dimanche après-midi (10 au 12 mars 2023) pour les participants venant d'une autre école que l'ENVA.
- Les petits-déjeuners du samedi et du dimanche (11 et 12 mars 2023)
- Les déjeuners du samedi et du dimanche (11 et 12 mars 2023)
- Les dîners du vendredi et du samedi (10 et 11 mars 2023)
- Les activités proposées le vendredi, le samedi soir et le dimanche après-midi (10, 11 et 12 mars 2023)

Règlement du premier hackathon vétérinaire et ASV organisé par Hackavet

3. Conditions de participation

- Les participants, Mentors, membre du Jury et partenaires acceptent sans aucune réserve les termes du présent Règlement, lequel a valeur de contrat.
- L'évènement est ouvert à tous les étudiants vétérinaires des quatre écoles nationales vétérinaires françaises, aux étudiants de l'école d'ASV APFORM et ASV praticiens.
- La participation à l'évènement est réservée à toute personne physique majeure au moment de l'évènement.
- Les participants à l'évènement s'inscrivent individuellement selon les conditions du présent Règlement.
- Le participant s'engage à prendre soin du matériel et des lieux mis à sa disposition et accepte que sa propre responsabilité soit mise en cause en cas de dommage dont il serait à l'origine.
- Le participant est seul responsable, sur toute la durée de l'évènement, du matériel apporté à l'évènement.
- Le participant s'engage à faire preuve de loyauté et de courtoisie à l'égard des autres participants, des organisateurs, des Mentors, des partenaires, des membres du jury et de tout autre membre du personnel présent sur les lieux, de manière à préserver l'esprit de l'évènement basé sur l'entraide et la bienveillance. Dans le cas contraire, les organisateurs se réservent le droit d'exclure le participant s'ils estiment que son comportement nuit d'une façon ou d'une autre à l'évènement.

4. Prérequis à l'évènement

Les participants devront préalablement prendre connaissance des différents guides mis à leur disposition sur le site **www.hackavet.com**. Ils rempliront un questionnaire visant à cerner au mieux leur profil afin de créer les meilleures équipes possibles. Ce questionnaire vise à mieux cerner le profil de chaque participant afin de constituer de la meilleure manière les équipes.

Les organisateurs tenteront de regrouper au sein d'une même équipe les participants de manière que les membres d'une équipe soient complémentaires, aptes à travailler ensemble et portent leur intérêt sur un sujet commun et motivant l'ensemble de l'équipe. Les informations concernant ce questionnaire seront également disponibles sur le site internet ci-dessus.

5. Déroulement de l'évènement

À leur arrivée, les étudiants logés seront guidés par les organisateurs qui leur indiqueront leurs chambres et leur présenteront les différents lieux de rencontre.

Règlement du premier hackathon vétérinaire et ASV organisé par Hackavet

Le hackathon Hackavet débutera vendredi 10 mars 2023 par un discours de bienvenue. Il se poursuivra par la présentation des Mentors et des partenaires. Les équipes seront ensuite annoncées. Un pot de bienvenue suivi d'activités de team building seront ensuite proposés aux participants. Les premiers challenges seront à réaliser dès le vendredi soir. À la fin de cette soirée, un espace sera à disposition pour les participants souhaitant échanger et réfléchir ensemble.

Les participants auront rendez-vous le samedi 11 mars 2023 matin pour un petit-déjeuner. Ils commenceront ensuite les challenges de la matinée accompagnés des Mentors. Un déjeuner leur sera proposé avant de continuer leur progression avec les challenges de l'après-midi. La soirée du samedi soir sera marquée par un dîner suivi d'une soirée DJ.

La journée du dimanche 12 mars 2023 commencera par un petit-déjeuner et se continuera par les derniers challenges. Les participants devront s'assurer du bon dépôt des différentes preuves nécessaires à l'évaluation de leur solution par les jurys. Un quelconque oubli ne pourra pas être rajouté à posteriori. Un déjeuner suivi d'un temps libre sera ensuite proposé aux étudiants. Ce temps-libre permettra aux membres du jury d'évaluer les solutions proposées par les différentes équipes. Le verdict final aura lieu dans l'après-midi. Les finalistes disposeront alors d'un moment pour s'entraîner à leur pitch pendant que les non-finalistes pourront assister à une conférence sur la communication en clinique. Les pitches des finalistes se tiendront à 15h. Une retransmission en directe de la finale sur nos réseaux permettra d'entendre les notations aux spectateurs voulant participer. La délibération finale des membres du jury, l'annonce de l'équipe gagnante et la remise des prix suivie d'un pot de départ clôtureront l'évènement.

Le planning détaillé de l'évènement ainsi que les modalités de retransmission en direct de la finale seront disponibles sur le site : www.hackavet.com.

6. Rôle des Mentors

Plusieurs points Mentors, véritables échanges entre les participants et un professionnel, seront programmés entre les challenges, dans la journée du samedi et le dimanche matin. Ces échanges viseront à discuter de l'avancée de la solution, des difficultés rencontrées, des modifications à faire... Ces points Mentors devront être optimisés. Ils permettront de contrôler le bon avancement des équipes et serviront d'entraînement au pitch final. Les Mentors discuteront tours à tours avec chaque équipe, lors des différents points Mentors, en suivant un planning de rotation.

Ces derniers pourront conseiller les équipes qui le souhaitent entre deux points Mentors.

Chaque Mentor aura une expertise bien à lui, les participants sont donc encouragés à prendre connaissance, préalablement à l'évènement, des profils de chaque Mentor disponibles sur le site internet d'Hackavet.

Règlement du premier hackathon vétérinaire et ASV organisé par Hackavet

7. Fonctionnement du jury

Le jury est constitué de professionnels du monde vétérinaire ayant l'expérience et la légitimité nécessaires à la bonne évaluation des propositions de solution des équipes. Une grille d'évaluation claire et détaillée sera mise à leur disposition afin de juger les solutions avec objectivité et justesse. La composition du jury sera disponible sur le site de l'évènement dès le premier Mars 2023.

Les critères d'évaluation porteront globalement sur :

- L'innovation : La solution proposée est novatrice, originale.
- L'impact : La solution est cohérente avec la problématique choisie, peut avoir un impact dans le monde vétérinaire, présente un potentiel et des perspectives de déploiement.
- La faisabilité : La solution est utilisable pour les usagers cibles, adaptée aux usagers et à leur environnement, réalisable financièrement et techniquement.
- Le design : La solution a une image attractive.
- Pérennité : La solution est viable sur le long terme.
- Présentation : Le pitch est clair, concis, inspirant.

Une liste détaillée de ces critères d'évaluation sera fournie dans l'onglet "Évaluation" sur le site internet.

Les participants acceptent que la composition du jury puisse être susceptible de changer jusqu'à la veille de l'évènement.

Les équipes fourniront au fur et à mesure les preuves de la réalisation des challenges aux jurys, sur une plateforme en ligne. Ceci permettra aux membres du jury de se familiariser avec les solutions tout au long de l'évènement.

L'équipe gagnante se verra remettre un prix de l'ordre de 5 000 euros à se partager entre les membres de l'équipe.

8. Confidentialité

8.1 Définition

Les informations confidentielles rassemblent toutes les données ou informations, de quelque nature que ce soit notamment, mais sans s'y restreindre, administratives, commerciales, scientifiques, techniques, financières, fiscales ou économiques, non divulguées au public et communiquées par les organisateurs, les participants, les partenaires, les Mentors, les membres du jury par écrit ou par oral, quel qu'en soit le support.

Règlement du premier hackathon vétérinaire et ASV organisé par Hackavet

8.2 Protection des informations confidentielles

Les participants, les partenaires, les Mentors, les membres du jury et les organisateurs s'engagent, pendant toute la durée du hackathon, à :

- ne pas utiliser les informations confidentielles à des fins autres que la participation au hackathon dans les conditions du présent règlement ;
- protéger les informations confidentielles en prenant toutes les précautions utiles et raisonnables ;
- ne pas divulguer les informations confidentielles, à quiconque, par quelque moyen que ce soit, exception faite des membres de son équipe et strictement pour mener à bien leur projet durant le hackathon.

À l'issue du hackathon, les informations confidentielles ne pourront être utilisées, sauf accord préalable et écrit de la personne physique ou morale concernée par les informations confidentielles.

8.3 Protection des données relatives à la santé

Le participant s'engage à ne pas exploiter/utiliser et à respecter la confidentialité des données personnelles des personnes concernées par les données éventuellement traitées dans le cadre de l'évènement. En particulier, aucune donnée relative à la santé d'une personne, identifiée ou identifiable, ne sera utilisée, du moins sans le consentement exprès, libre et éclairé de la personne concernée.

8.4 Protection des données personnelles utilisées pour l'organisation de l'évènement

Certaines données personnelles seront demandées aux participants afin de faciliter la gestion de l'évènement, son organisation et sa communication. Ces données seront traitées uniquement dans ce but et ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales ou politiques.

Les organisateurs recueilleront, à des fins réglementaires, les informations suivantes :

- Noms et prénoms
- Mail
- Année et établissement d'étude
- Adresse postale
- Numéro de téléphone
- Informations de santé pouvant intéresser les organisateurs (allergies par exemple).

Ces informations seront détenues seulement par les organisateurs et ne seront pas partagées avec autrui.

En s'inscrivant à l'évènement, le participant accepte de fournir ces données et que celles-ci soient collectées et stockées. Il donne son accord pour que les organisateurs les utilisent pour communiquer avec lui des informations relatives à l'évènement.

Règlement du premier hackathon vétérinaire et ASV organisé par Hackavet

Le participant possède d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent auprès des organisateurs.

9. Propriété intellectuelle

Les créations générées pendant le hackathon sont la copropriété des participants ayant contribué à leur développement. Les organisateurs, partenaires, Mentors et membres du jury n'acquièrent en aucun cas un droit de propriété sur le contenu du projet proposé par les participants, y compris s'ils y ont apporté une quelconque contribution. Ceci inclus, mais sans s'y limiter, toutes les contributions écrites, illustratives, les vidéos, documents, développements, idées, savoir-faire, connaissances, méthodes et informations personnelles publiés par leurs soins ou non, sur quelque support que ce soit ou détenus par un participant.

Le participant accepte que la description de sa création, son discours présenté lors de la finale ainsi que son nom soient publiés en ligne et aux membres du jury, Mentors, partenaires et organisateurs, durant tout le hackathon.

Le participant s'engage à tenir les organisateurs, Mentors et membres du jury régulièrement informés de l'avancée de la solution et à mettre à leur disposition tous les supports nécessaires à l'évaluation de l'état de progression de la réflexion.

En aucun cas les organisateurs ne verront leur responsabilité engagée par un participant ou autres tiers concernant une question relative à la propriété intellectuelle de la solution issue du hackathon. Les risques relatifs à la propriété intellectuelle sont assumés exclusivement par chaque participant et au sein de son équipe.

10. Respect des droits antérieurs

Toutes les créations originales, bases de données, dénominations, marques ou autres signes distinctifs ne peuvent être utilisés, reproduits et représentés par un participant que si :

- le participant détient les droits de manière exclusive sur ces éléments, preuve pouvant en être apportée ;
- les éléments utilisés sont libres de droit ;
- le participant est autorisé expressément par celui qui possède les droits sur ces éléments, preuve pouvant être apportée.

Tous ces éléments présents sur le site de l'évènement ou les plateformes en ligne ou utilisés de quelque façon que ce soit durant l'évènement, demeurent la propriété exclusive de celui qui en possède les droits.

La reproduction et la représentation de ces éléments ou d'une partie sont autorisées aux participants si elles restent strictement dans le cadre de l'évènement et ne sont donc pas publiées en dehors de l'évènement.

Règlement du premier hackathon vétérinaire et ASV organisé par Hackavet

11. Exploitation des créations

L'organisateur n'a aucun droit de préférence sur une éventuelle collaboration ou exploitation, commerciale ou non, sur des solutions développées lors de l'évènement.

Les participants sont encouragés à conclure une convention écrite à l'issue du hackathon permettant de recenser les apports respectifs, les règles d'attribution de la propriété intellectuelle et d'exploitation de la solution afin qu'aucun membre ne puisse profiter de manière déséquilibrée des issues de la production après l'évènement.

Les participants acceptent, à titre non exclusif, que les organisateurs puissent communiquer sur la solution et la présentation finale développées lors de l'évènement et sur la poursuite de son développement après l'évènement.

12. Droit à l'image

À des fins de promotion, l'évènement sera enregistré pendant tous les temps collectifs (repas, temps de travail, discours, activités, finale).

Les participants, les partenaires, les Mentors et les membres du jury acceptent que les organisateurs utilisent à titre gratuit leur image et leur voix, dans une finalité de promotion de l'évènement et des activités proposées. Cet accord vaut pour tout support, notamment, mais sans s'y limiter, les vidéos, photos, audios et pour le monde entier, pour toute la durée d'exploitation des supports (durant l'évènement et après).

Il appartient au participant, s'il estime qu'une captation d'image peut lui causer préjudice, d'avertir les organisateurs en amont de l'évènement et de le signaler clairement et de manière visible pendant l'évènement.

13. Responsabilités et règlement des différends

Le présent règlement est soumis au droit français.

En cas de conflit, l'organisateur et le participant s'engagent à soumettre leur conflit à un règlement amiable avant toute procédure judiciaire.